TITE 3;3-7

DEVOIR GÉNÉRAUX DES FIDÈLES

(Bible; Louis Second, comporte 7 versets)

3 Car nous aussi, nous étions autrefois insensés, désobéissants, égarés,
asservis à toute espèce de convoitises et de voluptés,
vivant dans la méchanceté et dans l'envie,
dignes d'être haïs, et nous haïssant les uns les autres.

4 Mais, lorsque la bonté de Dieu notre Sauveur
et son amour pour les hommes ont été manifestés,

5 il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice
que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde,

«Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés,
par le moyen de la foi et cela ne vient de vous,
c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres,
afin que personne ne se glorifie.»

Par le bain de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit,

6 qu'il a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur,

7 afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions,
en espérance, héritiers de la vie éternelle.

«Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu,
par notre Seigneur Jésus-Christ.»

«Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice
que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde.»

«Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés,
par le moyen de la foi et cela ne vient de vous,
c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres,
afin que personne ne se glorifie.»